

| Nombre de Membres | | |
|--------------------------------|-------------|---------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En Exercice | Qui ont pris part à la décision |
| 27 | 27 | 26 |

Date de la Convocation:
11/01/2017
Date d’Affichage :
31/01/2017

L’an deux mille dix-sept et le vingt sept janvier, à 21heure(s) , le Conseil Municipal de la commune de Merville, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels, sous la présidence de : Mme Chantal AYGAT, Maire de Merville

Présents :

Mme Patricia OGRODNIK, M. Thierry VIGNOLLES, Mme Colette BEGUE, M. Jean-Luc FOURQUET, M.Daniel CADAMURO, Mme Alexandrine MOUCHET, M.François GAUTHIER, Mme Joséphine LABAYEN-REMAZEILLES, M.Patrick DI BENEDETTO, M.Sauveur GIBILARO, M. Gilles MARTIN, Mme Stéphanie HUILLET, M.Henri HERNOULD, M. René BÉGUÉ, Mme Béatrice MARTY, Mme Monique NICODEMO-SIMION, Mme Valérie HABIRE, , Mme Nelly AUGUSTE, M.Jean-François LARROUX, , M.Philippe PETRO, Mme Sylviane GABEZ, M.Christophe FEUILLADE

Secrétaire de séance : M.Thierry VIGNOLLES

Absents excusés :

Mme Danielle BENAC représentée par Mme Chantal AYGAT
Mme Katia ZANETTI représentée par M.Thierry VIGNOLLES
M.Marie-Thérèse TRECCANI représentée par M.Jean-François LARROUX

Absents :

M.Bernard TAGNERES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2017

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.
Mme le Maire ouvre la séance et rappelle l’ordre du jour.

➤ **Approbation du compte rendu du 15 décembre 2016**

1- FINANCES

- a. Budget Primitif 2016 : Décision Modificative n°8 (PJ1)
- b. Convention de fonds de concours pour des travaux d’aménagements cyclables à Merville (PJ2)
- c. Approbation de l’Avant Projet Sommaire proposé par le SDEHG relatif à la rénovation de l’éclairage public et à la pose d’un coffret marché Place de la République
- d. Autorisation donnée à Mme Maire pour l’engagement de dépenses en section d’investissement avant le vote du Budget Primitif 2017

- e. DETR 2017 : demande de subvention dans le cadre des travaux de mise aux normes des bâtiments municipaux en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
- f. DETR 2017 : demande de subvention dans le cadre du projet de création de locaux à destination du CCAS et du Centre social, et d'extension de l'Hotel de Ville
- g. DETR 2017: demande de subvention dans le cadre du projet d'extension du groupe scolaire G.Brassens (PJ3)
- h. DETR 2017 : demande de subvention dans le cadre du projet de réaménagement de la Place de la République (PJ4)
- i. Demande de subvention auprès de l'ADEME dans le cadre du projet de réaménagement de la Place de la république
- j. Demande de subvention auprès de l'ADEME dans le cadre des travaux de rénovation thermique des bâtiments municipaux
- k. Demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre des travaux de rénovation thermique des bâtiments municipaux
- l. Demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du projet de réaménagement de la Place de la République
- m. Sollicitation d'une subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'intérieur dans le cadre des travaux d'extension du groupe scolaire G.Brassens
- n. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du projet d'extension du groupe scolaire G.Brassens
- o. Demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre des travaux de rénovation thermique des bâtiments municipaux
- p. Demande d'inscription au Contrat de Ruralité des projets d'investissement de la commune de Merville
- q. Demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre de l'appel à projets relatif à l'aménagement de pistes cyclables, au titre de l'année 2017 (PJ5)
- r. Demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre de la création d'un pôle multiservices : phase 2

2- ADMINISTRATION GENERALE

- a. Désignation des délégués auprès du Syndicat intercommunal des eaux des vallées du Girou, de l'Hers, de la Save et des Coteaux de cadours

3- URBANISME

- a. Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme

- b. Classement dans le domaine public communal des VRD et espaces communs du lotissement Lartigue (PJ6)
- c. Classement dans le domaine public communal des VRD et espaces communs du lotissement Le clos des amandiers (PJ7)

➤ **Approbation du compte rendu du 15 décembre 2016**

Le compte-rendu est approuvé à la majorité (3 abstentions).

1- FINANCES

- a. Budget Primitif 2016 : Décision Modificative n°8 (PJ1)

Mme LABAYEN-REMAZEILLES informe le Conseil municipal qu'afin que puisse s'opérer la clôture du Budget 2016,

il convient d'autoriser l'opération comptable précisée dans la Décision Modificative n°8 figurant en pièce jointe n°1 du présent dossier.

Il convient en effet d'opérer un virement de crédit de 1624 ,00€ des dépenses imprévues aux charges exceptionnelles.

Il s'agit là d'un remboursement dû au CCAS dans le cadre du règlement de factures payées pour le SIVU Rivage.

Le Conseil municipal est donc sollicité pour se prononcer sur la Décision Modificative proposée.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la Décision modificative proposée.

- b. Convention de fonds de concours pour des travaux d'aménagements cyclables à Merville (PJ2)

Mme OGRODNIK rappelle au Conseil municipal que la compétence relative à la création, l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, bandes cyclables, et voies vertes inscrites dans les itinéraires cyclables du schéma de déplacement doux approuvé en Conseil communautaire figure dans les statuts de la CCSG.

Afin de financer ces travaux, il a été décidé d'instituer un fonds de concours entre les communes et la Communauté de Communes.

Mme le Maire propose ainsi de contractualiser une convention de fonds de concours (annexe 2 du présent dossier) pour les travaux d'aménagements cyclables au groupe scolaire, rue du stade, chemin Laffage et impasse G.Brassens.

Le montant total des travaux est de 39 261,46€TTC.

Le montant du fonds de concours auprès de la commune pour un montant de 8 229 ,34€ se décompose de la façon suivante :

| | |
|---------------------------|------------|
| Travaux TTC : | 39 261,46€ |
| FCTVA : | 6400,45€ |
| Subvention CG : | 16361,33€ |
| 50% reste à charge CCSG : | 8230,34€ |

Fonds de concours communal : 8 229,34€

Mme le Maire sollicite donc le Conseil municipal afin d'approuver la convention de fonds de concours jointe, d'autoriser Mme le Maire à la signer, et de l'autoriser à signer toute pièce nécessaire au dossier.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la convention proposée et autorise même le Maire à la signer ainsi que toute pièce nécessaire au dossier.

c. Approbation de l'Avant Projet Sommaire proposé par le SDEHG relatif à la rénovation de l'éclairage public et à la pose d'un coffret marché Place de la République

Mme OGRODNIK informe le Conseil municipal que suite à la demande de la commune du 24 décembre 2015, el SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante : Rénovation de l'éclairage public et pose d'un coffret marché Place de la république.

Cet avant projet se décline ainsi :

-Travaux d'éclairage public :

- Dépose des 26 appareils existants vétustes
- Fourniture et pose de 26 appareils neufs à led 57w genre lanterne de style moderne
- réalisation du réseau d'éclairage depuis le P67 Bourg au moyen d'un conducteur U1000 RO2V 2x10m2 cu en tranchée à créer.

-Pose du coffret marché :

- Fourniture et pose d'un coffret marché décrochable équipé d'une prise triphasé et de 3 prises monophasées. Le raccordement sera réalisé depuis le coffret marché existant à côté de la grille fausse coupure. Le réseau d'alimentation se fera en tranchée commune avec le réseau d'éclairage public de la place.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restante à la charge de la commune se calculerait comme suit :

| | |
|--|----------|
| TVA (récupérée par le SDEHG) : | 16998€ |
| Part SDEHG : | 62800€ |
| Part restant à la charge de la commune (estimation): | 28140€ |
| Total : | 107 938€ |

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de la présente délibération, les services techniques du syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Le Conseil municipal est ainsi sollicité afin :

- d'approuver l'Avant Projet Sommaire
- d'approuver l'engagement à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve l'Avant Projet Sommaire proposé
- approuve l'engagement à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.
- autorise Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier

d. Autorisation donnée à Mme Maire pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017

Mme LABAYEN-REMAZEILLES informe le Conseil municipal que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, il est proposé d'autoriser l'Exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017 dans les limites indiquées ci-après :

| <u>chapitre</u> | <u>Désignation chapitre</u> | <u>Rappel Budget 2016</u> | <u>Montant autorisé</u> <u>(maximum, soit 25%)</u> |
|-----------------|-----------------------------|---------------------------|---|
| | | | |

| | | | |
|-----|----------------------------------|-------------|-------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 51 716,00€ | 12 929,00€ |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 221 791,91€ | 55 447,97€ |
| 21 | Immobilisations corporelles | 449 024,00€ | 112 256,00€ |
| 23 | Immobilisations en cours | 457 504,00€ | 114 376,00€ |

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017 dans les limites indiquées ci-dessus.

Après présentation par M.MARTIN des différents dispositifs de subvention et projets présentés, et échange avec M.Feuillade sur les enjeux et aspects calendaires, les demandes de subventions suivantes sont soumises au vote :

- e. DETR 2017 : demande de subvention dans le cadre des travaux de mise aux normes des bâtiments municipaux en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

M.MARTIN rappelle au Conseil municipal que celui-ci a validé le 25 juin 2015 l'ADAP de la collectivité, prévoyant chaque année des travaux de mise aux normes en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le montant prévisionnel total, pluriannuel, des travaux, s'élève à 478 500€.

Pour l'année 2017 le montant des travaux envisagé s'élève à 34500€.

Dans le cadre de l'appel à projets proposé par la Préfecture, au titre de l'année 2017, dans le cadre de la DETR, il est proposé au Conseil municipal :

-de solliciter une participation de l'Etat, au titre de la DETR, aux taux le plus élevé, pour les opérations prévues dans le cadre de l'ADAP.

-d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise à solliciter une participation de l'Etat, au titre de la DETR, aux taux le plus élevé, pour les opérations prévues dans le cadre de l'ADAP.

-autorise Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

f. DETR 2017 : demande de subvention dans le cadre du projet de création de locaux à destination du CCAS et du Centre social, et d'extension de l'Hotel de Ville

M.MARTIN rappelle au Conseil municipal que la commune de Merville souhaite se donner les moyens de sa politique sociale afin de rendre les services nécessaires à une population en croissance (6200 habitants en 2020) dont la part d'habitat social progresse rapidement (50% desancements de constructions répertoriées)

Après la dissolution effective du SIVU Rivage en 2015, la commune veut lancer le regroupement de ses services au centre du village et rendre visible l'accueil au centre social et au CCAS jusque-là hébergés dans des locaux partagés et peu accessibles

Au-delà de l'efficacité apportée par la proximité des agents et la mutualisation des compétences, ce regroupement facilitera l'accueil de tous les citoyens concernés (nouveaux arrivants et habitants anciens)

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de deux niveaux jouxtant la mairie et au renforcement des équipes d'animation.

Le rez de chaussée accueillera les bureaux du CCAS et le Centre Social

En complément du soutien individuel assuré par le CCAS, le Centre Social permettra la mise en œuvre du projet social de la commune : animation des démarches collectives en accueillant les habitants, partenariats, participation active des habitants, soutien aux personnes fragilisées et gouvernance en mode projet.

L'étage permettra une extension de l'Hôtel de ville, utile afin de permettre un accueil des usagers répondant aux exigences d'un service public de qualité.

Les travaux débuteront au second semestre 2017. Le cout de ceux –ci est en cours de chiffrage par le maître d'œuvre.

Dans le cadre de l'appel à projets proposé par la Préfecture, au titre de l'année 2017, dans le cadre de la DETR, il est proposé au conseil municipal :

-de solliciter une participation de l'Etat, au titre de la DETR, aux taux le plus élevé pour les travaux précités,

-d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise à solliciter une participation de l'Etat, au titre de la DETR, aux taux le plus élevé, pour les travaux précités.

-autorise Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

g. DETR 2017: demande de subvention dans le cadre du projet d'extension du groupe scolaire G.Brassens (PJ3)

M.MARTIN informe le Conseil municipal que, tenant compte de l'évolution démographique qui est celle de la commune, et afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions à compter de la rentrée de septembre 2017, il convient d'opérer une extension du groupe scolaire G.Brassens.

Les aménagements envisagés et la concertation mise en place auprès des parents d'élèves et des utilisateurs du site sont exposés en annexe du présent dossier.

Le chiffrage du projet est en cours de finalisation.

Dans le cadre de l'appel à projets proposé par la Préfecture, au titre de l'année 2017, dans le cadre de la DETR, il est proposé au Conseil municipal :

-de solliciter une participation de l'Etat, au titre de la DETR, aux taux le plus élevé pour les travaux précités,

-d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise à solliciter une participation de l'Etat, au titre de la DETR, aux taux le plus élevé, pour les travaux précités.

-autorise Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

h. DETR 2017 : demande de subvention dans le cadre du projet de réaménagement de la Place de la République (PJ4)

M.MARTIN informe le Conseil municipal que dans le cadre de la revitalisation du centre du village, la commune de Merville a prévu en 2017 des travaux de réaménagement de sa place centrale : la Place de la République.

Ce projet a pour but de rendre la place davantage accessible, de faciliter la circulation piétonne, de la rendre plus attractive pour les commerçants longeant la place comme pour l'ensemble des usagers.

L'éclairage public sera repris, de même que la voirie, le mobilier urbain et la partie végétale. La RD 65 longeant la place sera l'objet de travaux d'urbanisation de la part du Conseil départemental

Les aménagements prévus et leur chiffrage prévisionnel figurent en annexe 4 du présent dossier

Le commencement des travaux est prévu au printemps 2017.

Dans le cadre de l'appel à projets proposé par la Préfecture, au titre de l'année 2017, dans le cadre de la DETR, il est proposé au Conseil municipal :

-de solliciter une participation de l'Etat, au titre de la DETR, aux taux le plus élevé, pour les travaux de réaménagement de la Place de la République

-d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise à solliciter une participation de l'Etat, au titre de la DETR, aux taux le plus élevé, pour les travaux précités.

-autorise Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

i. Demande de subvention auprès de l'ADEME dans le cadre du projet de réaménagement de la Place de la république

M.MARTIN informe le Conseil municipal que dans le cadre de la revitalisation du centre du village, la commune de Merville a prévu en 2017 des travaux de réaménagement de sa place centrale : la Place de la République.

Ce projet a pour but de rendre la place davantage accessible, de faciliter la circulation piétonne, de la rendre plus attractive pour les commerçants longeant la place comme pour l'ensemble des usagers.

L'éclairage public sera repris, de même que la voirie, le mobilier urbain et la partie végétale. La RD 65 longeant la place sera l'objet de travaux d'urbanisation de la part du Conseil départemental

Les aménagements prévus et leur chiffrage prévisionnel figurent en annexe 4 du présent dossier

Le commencement des travaux est prévu au printemps 2017.

Afin que soit pris en charge l'aménagement central, en surface, de la place, il est proposé au Conseil municipal :

-de solliciter l'ADEME, aux taux le plus élevé, pour les travaux de réaménagement de la Place de la République

-d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise à solliciter l'ADEME, aux taux le plus élevé, pour les travaux précités.

-autorise Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

j. Demande de subvention auprès de l'ADEME dans le cadre des travaux de rénovation thermique des bâtiments municipaux

M.MARTIN rappelle au Conseil municipal que par délibération du 27 mai 2016 celui-ci a sollicité le SDEHG afin de participer à la campagne proposée de diagnostic des bâtiments publics en matière d'économie d'énergie.

Les bâtiments soumis au diagnostic sont : le groupe scolaire G.Brassens, la salle polyvalente, l'Hôtel de Ville.

Concernant l'Hôtel de Ville, la réflexion est croisée avec le projet d'extension du bâtiment, quant à la pertinence d'articuler, voire de fusionner, les dispositifs de chauffage/refroidissement existant et futur.

Le SDEHG a retenu le cabinet Green Alternative pour mener ce diagnostic, lequel vient de débiter sa mission sur la commune et aboutira à une série de préconisations en termes d'aménagements et de travaux en matière d'économie d'énergie.

Afin que ces travaux puissent être subventionnés, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser dès à présent qu'une fois les travaux retenus, ceux-ci soient l'objet d'une demande de subvention auprès de l'ADEME, et que Mme le Maire soit autorisée à signer les pièces nécessaires au dossier.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise à solliciter l'ADEME, aux taux le plus élevé, pour les travaux précités.
- autorise Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

k. Demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre des travaux de rénovation thermique des bâtiments municipaux

M.MARTIN rappelle au Conseil municipal que par délibération du 27 mai 2016 celui-ci a sollicité le SDEHG afin de participer à la campagne proposée de diagnostic des bâtiments publics en matière d'économie d'énergie.

Les bâtiments soumis au diagnostic sont : le groupe scolaire G.Brassens, la salle polyvalente, l'Hôtel de Ville.

Concernant l'Hôtel de Ville, la réflexion est croisée avec le projet d'extension du bâtiment, quant à la pertinence d'articuler, voire de fusionner, les dispositifs de chauffage/refroidissement existant et futur.

Le SDEHG a retenu le cabinet Green Alternative pour mener ce diagnostic, lequel vient de débiter sa mission sur la commune et aboutira à une série de préconisations en termes d'aménagements et de travaux en matière d'économie d'énergie.

Afin que ces travaux puissent être subventionnés, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser dès à présent qu'une fois les travaux retenus, ceux-ci soient l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil régional, et que Mme le Maire soit autorisée à signer les pièces nécessaires au dossier.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise à solliciter le Conseil régional, aux taux le plus élevé, pour les travaux précités.
- autorise Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

I. Demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du projet de réaménagement de la Place de la République

M.MARTIN informe le Conseil municipal que dans le cadre de la revitalisation du centre du village, la commune de Merville a prévu en 2017 des travaux de réaménagement de sa place centrale : la Place de la République.

Ce projet a pour but de rendre la place davantage accessible, de faciliter la circulation piétonne, de la rendre plus attractive pour les commerçants longeant la place comme pour l'ensemble des usagers.

L'éclairage public sera repris, de même que la voirie, le mobilier urbain et la partie végétale. La RD 65 longeant la place sera l'objet de travaux d'urbanisation de la part du Conseil départemental

Les aménagements prévus et leur chiffrage prévisionnel figurent en annexe 4 du présent dossier

Le commencement des travaux est prévu au printemps 2017.

Afin que soit pris en charge l'aménagement central, en surface, de la place, il est proposé au Conseil municipal :

-de solliciter le Conseil régional, aux taux le plus élevé, pour les travaux de réaménagement de la Place de la République

-d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise à solliciter le Conseil régional, aux taux le plus élevé, pour les travaux précités.

-autorise Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

m. Sollicitation d'une subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'intérieur dans le cadre des travaux d'extension du groupe scolaire G.Brassens

M.MARTIN informe le Conseil municipal que, tenant compte de l'évolution démographique qui est celle de la commune, et afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions à compter de la rentrée de septembre 2017, il convient d'opérer une extension du groupe scolaire G.Brassens.

Les aménagements envisagés et la concertation mise en place auprès des parents d'élèves et des utilisateurs du site sont exposés en annexe 3 du présent dossier.

Le chiffrage du projet est en cours de finalisation.

Il est proposé au Conseil municipal, à travers le dispositif de la réserve parlementaire :

-de solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'intérieur pour les travaux précité,

-d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise à solliciter le Ministère de l'Intérieur, pour les travaux précités.

-autorise Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

n. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du projet d'extension du groupe scolaire G.Brassens

M.MARTIN informe le Conseil municipal que, tenant compte de l'évolution démographique qui est celle de la commune, et afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions à compter de la rentrée de septembre 2017, il convient d'opérer une extension du groupe scolaire G.Brassens.

Les aménagements envisagés et la concertation mise en place auprès des parents d'élèves et des utilisateurs du site sont exposés en annexe du présent dossier.

Le chiffrage du projet est en cours de finalisation.

Il est proposé au Conseil municipal :

-de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental, aux taux le plus élevé pour les travaux précités,

-d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise à solliciter le Conseil départemental, au taux le plus élevé, pour les travaux précités.

-autorise Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

o. Demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre des travaux de rénovation thermique des bâtiments municipaux

M.MARTIN rappelle au Conseil municipal que par délibération du 27 mai 2016 celui-ci a sollicité le SDEHG afin de participer à la campagne proposée de diagnostic des bâtiments publics en matière d'économie d'énergie.

Les bâtiments soumis au diagnostic sont : le groupe scolaire G.Brassens, la salle polyvalente, l'Hôtel de Ville.

Concernant l'Hôtel de Ville, la réflexion est croisée avec le projet d'extension du bâtiment, quant à la pertinence d'articuler, voire de fusionner, les dispositifs de chauffage/refroidissement existant et futur.

Le SDEHG a retenu le cabinet Green Alternative pour mener ce diagnostic, lequel vient de débiter sa mission sur la commune et aboutira à une série de préconisations en termes d'aménagements et de travaux en matière d'économie d'énergie.

Afin que ces travaux puissent être subventionnés, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser dès à présent qu'une fois les travaux retenus, ceux-ci soient l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental, et que Mme le Maire soit autorisée à signer les pièces nécessaires au dossier.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise à solliciter le Conseil départemental, au taux le plus élevé, pour les travaux précités.
- autorise Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

p. Demande d'inscription au Contrat de Ruralité des projets d'investissement de la commune de Merville

Mme le Maire informe le Conseil municipal que des Contrats de Ruralité sont en train d'être instaurés entre l'Etat et les collectivités via les PETR, afin d'accompagner la mise en œuvre de « projets de territoire ».

A ce titre il est proposé au Conseil municipal que Merville s'inscrive dans cette démarche et fasse figurer au contrat précité les projets d'investissement suivants :

- création d'un pôle multiservices phase 1
- création d'un pôle multiservices phase 2
- aménagement de la Place de la République
- aménagement des espaces autour du pôle multiservices phase 2
- requalification des voies et espaces publics
- extension du groupe scolaire G.Brassens
- rénovation thermique des bâtiments
- Mise en accessibilité des ERP aux personnes à mobilité réduite
- Diminution des coûts d'éclairage public

Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'approuver l'inscription proposée au Contrat de Ruralité, d'autoriser par ce biais la demande de subvention au taux le plus élevés pour les différents projets ci-dessus énumérés, et d'autoriser Mme le Maire les pièces nécessaires au dossier.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise l'inscription des projets précités au Contrat de Ruralité, et ainsi la demande de subventions au taux le plus élevé.
- autorise Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

q. Demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre de l'appel à projets relatif à l'aménagement de pistes cyclables, au titre de l'année 2017 (PJ5)

M.MARTIN informe le Conseil municipal que le Conseil départemental a lancé pour l'année 2017 un appel à projets relatif à l'aménagement de pistes cyclables.

L'historique de la réflexion sur ce sujet et les schémas envisagés figurent en annexe du présent dossier.

En effet, en complément du schéma général programmé en liaison avec la communauté de communes, la commune de Merville a besoin, suite au développement rapide de l'habitat le long des voies départementales aux entrées et sorties de village, d'assurer en toute sécurité les jonctions piétonnes et cyclables entre les nouveaux lotissements, les entrées de villages et les arrêts de bus.

Ce besoin concerne la route de Larra (D87a), la cote rouge (D37), la rue des Platanes et la route d'Aussonne (D65) selon les tracés repérés D en bleu sur plan de principe joint.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de déposer une demande de subvention relative aux aménagements envisagés, auprès du Conseil départemental, via l'appel à projets proposé par celui-ci, et d'autoriser Mme le Maire à signer toute pièce nécessaire au dossier.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise la demande de subvention relative aux aménagements envisagés, précisés en annexe, auprès du Conseil départemental, via l'appel à projets proposé par celui-ci,
- autorise Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

r. Demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre de la création d'un pôle multiservices : phase 2

Mme le Maire informe le Conseil municipal que dans la perspective de la création d'un pôle multiservices, dans le prolongement de l'actuel Hôtel de Ville, il est envisagé une « phase 2 » correspondant à la construction de divers équipements publics : salle culturelle, maison des jeunes et des associations, halle, parvis couvert...

Le descriptif de ces projets se trouve en annexe de la présente délibération.

Il est ici proposé au Conseil municipal d'autoriser dès à présent une demande de subvention auprès du Conseil départemental, tenant compte des délais et critères d'éligibilité fixés par celui-ci, et d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces nécessaires à cet effet.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise la demande de subvention relative aux aménagements envisagés, précisés en annexe, auprès du Conseil départemental, au taux le plus élevé,
- autorise Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

2- ADMINISTRATION GENERALE

- a. Désignation des délégués auprès du Syndicat intercommunal des eaux des vallées du Girou, de l'Hers, de la Save et des Coteaux de cadours

M.CADAMURO informe le Conseil municipal que suite à la fusion, par arrêté préfectoral du 16 décembre 2016, du syndicat intercommunal des eaux Hers-Girou et du syndicat intercommunal des eaux de la vallée de la Save et des coteaux de Cadours, il convient de désigner 2 délégués auprès du nouveau *Syndicat intercommunal des eaux des vallées du Girou, de l'Hers, de la Save, et des Coteaux de Cadours*.

Le Conseil municipal est ainsi sollicité à cet effet.

A l'unanimité, le Conseil municipal désigne comme délégués titulaires auprès du syndicat précité :

M.Daniel CADAMURO

Mme Valérie HABIRE

3- URBANISME

- a. Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Mme OGRODNIK informe le Conseil municipal qu'afin de mettre en conformité le Plan Local d'Urbanisme de la commune avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Nord Toulousain et prendre en compte les lois dite Grenelle 2 et ALUR, il convient de prescrire une révision de celui-ci. Dans ce cadre le PLU restera communal et ne deviendra pas au niveau de Merville intercommunal.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123.6 et suivants et L 300.2

Il est proposé au Conseil municipal :

1- de prescrire la révision du PLU,

2- que cette révision porte sur l'intégralité du territoire de la commune conformément à l'article L 123.1 du code de l'urbanisme,

3-que la concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :mise à disposition des registres, des documents d'étude et d'élaboration du dossier de détermination du projet de Plan Local d'Urbanisme, organisation de réunions, groupes de travail, et débats publics, exposition dans les supports de communication de la collectivité du projet et de son élaboration.

4- de donner délégation à Mme le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la révision du PLU.

5 - de solliciter de l'État qu'une dotation soit allouée la commune pour couvrir, au taux le plus élevé, les dépenses nécessaires à l'élaboration du PLU conformément à l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme, ainsi que l'aide financière du Conseil Départemental, et d'autoriser Mme le Maire à signer toute pièce nécessaire à cet effet.

Une question est posée par M.VIGNOLLES qui souhaite connaître la durée de mise en œuvre du nouveau PLU.

Mme OGRODNIK répond que la procédure prend 18 mois au minimum mais qu'elle peut durer en général plus longtemps.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la prescription de la révision du PLU aux conditions précisées ci-dessus.

b. Classement dans le domaine public communal des VRD et espaces communs du lotissement Lartigue (PJ6)

Mme OGRODNIK informe le Conseil municipal qu'il est proposé d'approuver le classement dans le domaine public communal des VRD et espaces communs du lotissement Lartigue.

L'ensemble des concessionnaires ayant procédé aux récolements nécessaires, il est ainsi proposé que soit classées dans le domaine public communal les parcelles E1206, 1207 et 1208, telles que présentées sur le plan figurant en annexe du présent dossier.

Mme le Maire sollicite donc le Conseil municipal afin :

-d'approuver le classement dans le domaine public communal des parcelles E1206, 1207 et 1208

-d'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le classement dans le domaine public communal des parcelles E1206, 1207 et 1208 et autorise Me le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires au dossier.

c. Classement dans le domaine public communal des VRD et espaces communs du lotissement Le clos des amandiers (PJ7)

Mme OGRODNIK informe le Conseil municipal qu'il est proposé d'approuver le classement dans le domaine public communal des VRD et espaces communs du lotissement Le clos des amandiers.

L'ensemble des concessionnaires ayant procédé aux récolements nécessaires, il est ainsi proposé que soit classées dans le domaine public communal les parcelles C 1952, 1954, 1955, 1958, 1960 et 1961 telles que présentées sur le plan figurant en annexe du présent dossier.

Mme le Maire sollicite donc le Conseil municipal afin :

-d'approuver le classement dans le domaine public communal des parcelles C 1952, 1954, 1955, 1958, 1960 et 1961

-d'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.

M.LARROUX explique son vote par le cout pour la commune d'un tel transfert, il précise qu'il avait déjà voté contre la convention. Mme le Maire précise que tous les lotissements ne seront pas repris mais que celui-ci faisait en effet l'objet d'une convention de transfert.

A la majorité (2 contre), le Conseil municipal approuve le classement dans le domaine public communal des parcelles C 1952, 1954, 1955, 1958, 1960 et 1961 et autorise Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

CONSEIL MUNICIPAL du 27 JANVIER 2017

NOTE DE SYNTHESE

1- FINANCES

a. Budget Primitif 2016 : Décision Modificative n°8 (PJ1)

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'afin que puisse s'opérer la clôture du Budget 2016, il convient d'autoriser l'opération comptable précisée dans la Décision Modificative n°8 figurant en pièce jointe n°1 du présent dossier.

Il convient en effet d'opérer un virement de crédit de 1624 ,00€ des dépenses imprévues aux charges exceptionnelles.

Il s'agit là d'un remboursement dû au CCAS dans le cadre du règlement de factures payées pour le SIVU Rivage.

Le Conseil municipal est donc sollicité pour se prononcer sur la Décision Modificative proposée.

b. Convention de fonds de concours pour des travaux d'aménagements cyclables à Merville (PJ2)

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal que la compétence relative à la création, l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, bandes cyclables, et voies vertes inscrites dans les itinéraires cyclables du schéma de déplacement doux approuvé en Conseil communautaire figure dans les statuts de la CCSG.

Afin de financer ces travaux, il a été décidé d'instituer un fonds de concours entre les communes et la Communauté de Communes.

Mme le Maire propose ainsi de contractualiser une convention de fonds de concours (annexe 2 du présent dossier) pour les travaux d'aménagements cyclables au groupe scolaire, rue du stade, chemin Laffage et impasse G.Brassens.

Le montant total des travaux est de 39 261,46€TTC.

Le montant du fonds de concours auprès de la commune pour un montant de 8 229 ,34€ se décompose de la façon suivante :

| | |
|---------------------------|------------|
| Travaux TTC : | 39 261,46€ |
| FCTVA : | 6400,45€ |
| Subvention CG : | 16361,33€ |
| 50% reste à charge CCSG : | 8230,34€ |

Fonds de concours communal : 8 229,34€

Mme le Maire sollicite donc le Conseil municipal afin d'approuver la convention de fonds de concours jointe, d'autoriser Mme le Maire à la signer, et de l'autoriser à signer toute pièce nécessaire au dossier.

c. Approbation de l'Avant Projet Sommaire proposé par le SDEHG relatif à la rénovation de l'éclairage public et à la pose d'un coffret marché Place de la République

Mme le Maire informe le Conseil municipal que suite à la demande de la commune du 24 décembre 2015, el SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante : Rénovation de l'éclairage public et pose d'un coffret marché Place de la république.

Cet avant projet se décline ainsi :

-Travaux d'éclairage public :

- Dépose des 26 appareils existants vétustes
- Fourniture et pose de 26 appareils neufs à led 57w genre lanterne de style moderne
- réalisation du réseau d'éclairage depuis le P67 Bourg au moyen d'un conducteur U1000 RO2V 2x10m2 cu en tranchée à créer.

-Pose du coffret marché :

- Fourniture et pose d'un coffret marché décrochable équipé d'une prise triphasé et de 3 prises monophasées. Le raccordement sera réalisé depuis le coffret marché existant à côté de la grille fausse coupure. Le réseau d'alimentation se fera en tranchée commune avec le réseau d'éclairage public de la place.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restante à la charge de la commune se calculerait comme suit :

| | |
|--|----------|
| TVA (récupérée par le SDEHG) : | 16998€ |
| Part SDEHG : | 62800€ |
| Part restant à la charge de la commune (estimation): | 28140€ |
| Total : | 107 938€ |

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de la présente délibération, les services techniques du syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Le Conseil municipal est ainsi sollicité afin :

-d'approuver l'Avant Projet Sommaire

-d'approuver l'engagement à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

d. Autorisation donnée à Mme Maire pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017

Mme le Maire informe le Conseil municipal que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, il est proposé d'autoriser l'Exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017 dans les limites indiquées ci-après :

| <u>chapitre</u> | <u>Désignation chapitre</u> | <u>Rappel Budget 2016</u> | <u>Montant autorisé</u> <u>(maximum, soit 25%)</u> |
|-----------------|----------------------------------|---------------------------|---|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 51 716,00€ | 12 929,00€ |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 221 791,91€ | 55 447,97€ |
| 21 | Immobilisations corporelles | 449 024,00€ | 112 256,00€ |
| 23 | Immobilisations en cours | 457 504,00€ | 114 376,00€ |

- e. DETR¹ 2017 : demande de subvention dans le cadre des travaux de mise aux normes des bâtiments municipaux en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal que celui-ci a validé le 25 juin 2015 l'ADAP de la collectivité, prévoyant chaque année des travaux de mise aux normes en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le montant prévisionnel total, pluriannuel, des travaux, s'élève à 478 500€.

Pour l'année 2017 le montant des travaux envisagé s'élève à 34500€.

Dans le cadre de l'appel à projets proposé par la Préfecture, au titre de l'année 2017, dans le cadre de la DETR, il est proposé au Conseil municipal :

-de solliciter une participation de l'Etat, au titre de la DETR, aux taux le plus élevé, pour les opérations prévues dans le cadre de l'ADAP.

-d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

- f. DETR 2017 : demande de subvention dans le cadre du projet de création de locaux à destination du CCAS et du Centre social, et d'extension de l'Hotel de Ville

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Merville souhaite se donner les moyens de sa politique sociale afin de rendre les services nécessaires à une population en croissance (6200 habitants en 2020) dont la part d'habitat social progresse rapidement (50% des lancements de constructions répertoriées)

Après la dissolution effective du SIVU Rivage en 2015, la commune veut lancer le regroupement de ses services au centre du village et rendre visible l'accueil au centre social et au CCAS jusque-là hébergés dans des locaux partagés et peu accessibles

Au-delà de l'efficacité apportée par la proximité des agents et la mutualisation des compétences, ce regroupement facilitera l'accueil de tous les citoyens concernés (nouveaux arrivants et habitants anciens)

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de deux niveaux jouxtant la mairie et au renforcement des équipes d'animation.

Le rez de chaussée accueillerait les bureaux du CCAS et le Centre Social

En complément du soutien individuel assuré par le CCAS, le Centre Social permettra la mise en œuvre du projet social de la commune : animation des démarches collectives en accueillant les habitants, partenariats, participation active des habitants, soutien aux personnes fragilisées et gouvernance en mode projet.

L'étage permettra une extension de l'Hôtel de ville, utile afin de permettre un accueil des usagers répondant aux exigences d'un service public de qualité.

Les travaux débuteront au second semestre 2017. Le cout de ceux -ci est en cours de chiffrage par le maître d'œuvre.

¹ DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Dans le cadre de l'appel à projets proposé par la Préfecture, au titre de l'année 2017, dans le cadre de la DETR, il est proposé au conseil municipal :

-de solliciter une participation de l'Etat, au titre de la DETR, aux taux le plus élevé pour les travaux précités,

-d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

g. DETR 2017: demande de subvention dans le cadre du projet d'extension du groupe scolaire G.Brassens (PJ3)

Mme le Maire informe le Conseil municipal que, tenant compte de l'évolution démographique qui est celle de la commune, et afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions à compter de la rentrée de septembre 2017, il convient d'opérer une extension du groupe scolaire G.Brassens.

Les aménagements envisagés et la concertation mise en place auprès des parents d'élèves et des utilisateurs du site sont exposés en annexe 3 du présent dossier.

Le chiffrage du projet est en cours de finalisation.

Dans le cadre de l'appel à projets proposé par la Préfecture, au titre de l'année 2017, dans le cadre de la DETR, il est proposé au Conseil municipal :

-de solliciter une participation de l'Etat, au titre de la DETR, aux taux le plus élevé pour les travaux précités,

-d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

h. DETR 2017 : demande de subvention dans le cadre du projet de réaménagement de la Place de la République (PJ4)

Mme le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la revitalisation du centre du village, la commune de Merville a prévu en 2017 des travaux de réaménagement de sa place centrale : la Place de la République.

Ce projet a pour but de rendre la place davantage accessible, de faciliter la circulation piétonne, de la rendre plus attractive pour les commerçants longeant la place comme pour l'ensemble des usagers.

L'éclairage public sera repris, de même que la voirie, le mobilier urbain et la partie végétale. La RD 65 longeant la place sera l'objet de travaux d'urbanisation de la part du Conseil départemental

Les aménagements prévus et leur chiffrage prévisionnel figurent en annexe 4 du présent dossier

Le commencement des travaux est prévu au printemps 2017.

Dans le cadre de l'appel à projets proposé par la Préfecture, au titre de l'année 2017, dans le cadre de la DETR, il est proposé au Conseil municipal :

-de solliciter une participation de l'Etat, au titre de la DETR, aux taux le plus élevé, pour les travaux de réaménagement de la Place de la République

-d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

i. Demande de subvention auprès de l'ADEME² dans le cadre du projet de réaménagement de la Place de la République

Mme le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la revitalisation du centre du village, la commune de Merville a prévu en 2017 des travaux de réaménagement de sa place centrale : la Place de la République.

Ce projet a pour but de rendre la place davantage accessible, de faciliter la circulation piétonne, de la rendre plus attractive pour les commerçants longeant la place comme pour l'ensemble des usagers.

L'éclairage public sera repris, de même que la voirie, le mobilier urbain et la partie végétale. La RD 65 longeant la place sera l'objet de travaux d'urbanisation de la part du Conseil départemental

Les aménagements prévus et leur chiffrage prévisionnel figurent en annexe 4 du présent dossier

Le commencement des travaux est prévu au printemps 2017.

Afin que soit pris en charge l'aménagement central, en surface, de la place, il est proposé au Conseil municipal :

-de solliciter l'ADEME, aux taux le plus élevé, pour les travaux de réaménagement de la Place de la République

-d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

j. Demande de subvention auprès de l'ADEME dans le cadre des travaux de rénovation thermique des bâtiments municipaux

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 27 mai 2016 celui-ci a sollicité le SDEHG afin de participer à la campagne proposée de diagnostic des bâtiments publics en matière d'économie d'énergie.

Les bâtiments soumis au diagnostic sont : le groupe scolaire G.Brassens, la salle polyvalente, l'Hôtel de Ville.

Concernant l'Hôtel de Ville, la réflexion est croisée avec le projet d'extension du bâtiment, quant à la pertinence d'articuler, voire de fusionner, les dispositifs de chauffage/refroidissement existant et futur.

² ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Le SDEHG a retenu le cabinet Green Alternative pour mener ce diagnostic, lequel vient de débiter sa mission sur la commune et aboutira à une série de préconisations en termes d'aménagements et de travaux en matière d'économie d'énergie.

Afin que ces travaux puissent être subventionnés, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser dès à présent qu'une fois les travaux retenus, ceux-ci soient l'objet d'une demande de subvention auprès de l'ADEME, et que Mme le Maire soit autorisée à signer les pièces nécessaires au dossier.

k. Demande de subvention auprès du Conseil régional dans le cadre des travaux de rénovation thermique des bâtiments municipaux

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 27 mai 2016 celui-ci a sollicité le SDEHG afin de participer à la campagne proposée de diagnostic des bâtiments publics en matière d'économie d'énergie.

Les bâtiments soumis au diagnostic sont : le groupe scolaire G.Brassens, la salle polyvalente, l'Hôtel de Ville.

Concernant l'Hôtel de Ville, la réflexion est croisée avec le projet d'extension du bâtiment, quant à la pertinence d'articuler, voire de fusionner, les dispositifs de chauffage/refroidissement existant et futur.

Le SDEHG a retenu le cabinet Green Alternative pour mener ce diagnostic, lequel vient de débiter sa mission sur la commune et aboutira à une série de préconisations en termes d'aménagements et de travaux en matière d'économie d'énergie.

Afin que ces travaux puissent être subventionnés, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser dès à présent qu'une fois les travaux retenus, ceux-ci soient l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil régional, et que Mme le Maire soit autorisée à signer les pièces nécessaires au dossier.

l. Demande de subvention auprès du Conseil régional dans le cadre du projet de réaménagement de la Place de la République

Mme le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la revitalisation du centre du village, la commune de Merville a prévu en 2017 des travaux de réaménagement de sa place centrale : la Place de la République.

Ce projet a pour but de rendre la place davantage accessible, de faciliter la circulation piétonne, de la rendre plus attractive pour les commerçants longeant la place comme pour l'ensemble des usagers.

L'éclairage public sera repris, de même que la voirie, le mobilier urbain et la partie végétale. La RD 65 longeant la place sera l'objet de travaux d'urbanisation de la part du Conseil départemental

Les aménagements prévus et leur chiffrage prévisionnel figurent en annexe 4 du présent dossier

Le commencement des travaux est prévu au printemps 2017.

Afin que soit pris en charge l'aménagement central, en surface, de la place, il est proposé au Conseil municipal :

-de solliciter le Conseil régional, aux taux le plus élevé, pour les travaux de réaménagement de la Place de la République

-d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

m. Sollicitation d'une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'intérieur dans le cadre des travaux d'extension du groupe scolaire G.Brassens

Mme le Maire informe le Conseil municipal que, tenant compte de l'évolution démographique qui est celle de la commune, et afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions à compter de la rentrée de septembre 2017, il convient d'opérer une extension du groupe scolaire G.Brassens.

Les aménagements envisagés et la concertation mise en place auprès des parents d'élèves et des utilisateurs du site sont exposés en annexe 3 du présent dossier.

Le chiffrage du projet est en cours de finalisation.

Il est proposé au Conseil municipal, à travers le dispositif de la réserve parlementaire :

-de solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'intérieur pour les travaux précité,

-d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

n. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du projet d'extension du groupe scolaire G.Brassens

Mme le Maire informe le Conseil municipal que, tenant compte de l'évolution démographique qui est celle de la commune, et afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions à compter de la rentrée de septembre 2017, il convient d'opérer une extension du groupe scolaire G.Brassens.

Les aménagements envisagés et la concertation mise en place auprès des parents d'élèves et des utilisateurs du site sont exposés en annexe 3 du présent dossier.

Le chiffrage du projet est en cours de finalisation.

Il est proposé au Conseil municipal :

-de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental, aux taux le plus élevé pour les travaux précité,

-d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

o. Demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre des travaux de rénovation thermique des bâtiments municipaux

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 27 mai 2016 celui-ci a sollicité le SDEHG afin de participer à la campagne proposée de diagnostic des bâtiments publics en matière d'économie d'énergie.

Les bâtiments soumis au diagnostic sont : le groupe scolaire G.Brassens, la salle polyvalente, l'Hôtel de Ville.

Concernant l'Hôtel de Ville, la réflexion est croisée avec le projet d'extension du bâtiment, quant à la pertinence d'articuler, voire de fusionner, les dispositifs de chauffage/refroidissement existant et futur.

Le SDEHG a retenu le cabinet Green Alternative pour mener ce diagnostic, lequel vient de débiter sa mission sur la commune et aboutira à une série de préconisations en termes d'aménagements et de travaux en matière d'économie d'énergie.

Afin que ces travaux puissent être subventionnés, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser dès à présent qu'une fois les travaux retenus, ceux-ci soient l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental, et que Mme le Maire soit autorisée à signer les pièces nécessaires au dossier.

p. Demande d'inscription au Contrat de Ruralité des projets d'investissement de la commune de Merville

Mme le Maire informe le Conseil municipal que des Contrats de Ruralité sont en train d'être instaurés entre l'Etat et les collectivités via les PETR³, afin d'accompagner la mise en œuvre de « projets de territoire ».

A ce titre il est proposé au Conseil municipal que Merville s'inscrive dans cette démarche et fasse figurer au contrat précité les projets d'investissement suivants :

- création d'un pôle multiservices phase 1
- création d'un pôle multiservices phase 2
- aménagement de la Place de la République
- aménagement des espaces autour du pôle multiservices phase 2
- requalification des voies et espaces publics
- extension du groupe scolaire G.Brassens
- rénovation thermique des bâtiments
- Mise en accessibilité des ERP aux personnes à mobilité réduite

³ Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux

-Diminution des coûts d'éclairage public

Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'approuver l'inscription proposée au Contrat de Ruralité, d'autoriser par ce biais la demande de subvention au taux le plus élevés pour les différents projets ci-dessus énumérés, et d'autoriser Mme le Maire les pièces nécessaires au dossier.

- q. Demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre de l'appel à projets relatif à l'aménagement de pistes cyclables, au titre de l'année 2017 (PJ5)

Mme le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil départemental a lancé pour l'année 2017 un appel à projets relatif à l'aménagement de pistes cyclables.

L'historique de la réflexion sur ce sujet et les schémas envisagés figurent sur l'annexe 5 du présent dossier.

En effet, en complément du schéma général programmé en liaison avec la communauté de communes, la commune de Merville a besoin, suite au développement rapide de l'habitat le long des voies départementales aux entrées et sorties de village, d'assurer en toute sécurité les jonctions piétonnes et cyclables entre les nouveaux lotissements, les entrées de villages et les arrêts de bus. Ce besoin concerne la route de Larra (D87a), la cote rouge (D37), la rue des Platanes et la route d'Aussonne (D65) selon les tracés repérés D en bleu sur plan de principe joint.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de déposer une demande de subvention relative aux aménagements envisagés, auprès du Conseil départemental, via l'appel à projets proposé par celui-ci, et d'autoriser Mme le Maire à signer toute pièce nécessaire au dossier.

2- ADMINISTRATION GENERALE

- a. Désignation des délégués auprès du Syndicat intercommunal des eaux des vallées du Girou, de l'Hers, de la Save et des Coteaux de Cadours

Mme le Maire informe le Conseil municipal que suite à la fusion, par arrêté préfectoral du 16 décembre 2016, du syndicat intercommunal des eaux Hers-Girou et du syndicat intercommunal des eaux de la vallée de la Save et des coteaux de Cadours, il convient de désigner 2 délégués auprès du nouveau *Syndicat intercommunal des eaux des vallées du Girou, de l'Hers, de la Save, et des Coteaux de Cadours*.

Le Conseil municipal est ainsi sollicité à cet effet.

3- URBANISME

- a. Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de mettre en conformité le Plan Local d'Urbanisme de la commune avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Nord Toulousain et prendre en compte les lois dite Grenelle 2 et ALUR, il convient de prescrire une révision de celui-ci.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123.6 et suivants et L 300.2

Il est proposé au Conseil municipal :

1 - de prescrire la révision du PLU,

2 - que cette révision porte sur l'intégralité du territoire de la commune conformément à l'article L 123.1 du code de l'urbanisme,

3 - que la concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes : mise à disposition des registres, des documents d'étude et d'élaboration du dossier de détermination du projet de Plan Local d'Urbanisme, organisation de réunions, groupes de travail, et débats publics, exposition dans les supports de communication de la collectivité du projet et de son élaboration.

4 - de donner délégation à Mme le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la révision du PLU.

5 - de solliciter de l'État qu'une dotation soit allouée la commune pour couvrir, au taux le plus élevé, les dépenses nécessaires à l'élaboration du PLU conformément à l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme, ainsi que l'aide financière du Conseil Départemental, et d'autoriser Mme le Maire à signer toute pièce nécessaire à cet effet.

b. Classement dans le domaine public communal des VRD (voies et réseaux divers) et espaces communs du lotissement Lartigue (PJ6)

Mme le maire informe le Conseil municipal qu'il est proposé d'approuver le classement dans le domaine public communal des VRD et espaces communs du lotissement Lartigue.

L'ensemble des concessionnaires ayant procédé aux récolements nécessaires, il est ainsi proposé que soit classées dans le domaine public communal les parcelles E1206, 1207 et 1208, telles que présentées sur le plan figurant en annexe 6 du présent dossier.

Mme le Maire sollicite donc le Conseil municipal afin :

-d'approuver le classement dans le domaine public communal des parcelles E1206, 1207 et 1208

-d'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.

c. Classement dans le domaine public communal des VRD et espaces communs du lotissement Le clos des amandiers (PJ7)

Mme le maire informe le Conseil municipal qu'il est proposé d'approuver le classement dans le domaine public communal des VRD et espaces communs du lotissement Le clos des amandiers.

L'ensemble des concessionnaires ayant procédé aux récolements nécessaires, il est ainsi proposé que soit classées dans le domaine public communal les parcelles C 1952, 1954, 1955, 1958, 1960 et 1961 telles que présentées sur le plan figurant en annexe 6 du présent dossier.

Mme le Maire sollicite donc le Conseil municipal afin :

-d'approuver le classement dans le domaine public communal des parcelles C 1952, 1954, 1955, 1958, 1960 et 1961

-d'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.